



Guide déontologique

L'INTÉGRITÉ EST NOTRE PRIORITÉ



Table des matières

Plus d'un siècle de bienveillance :			
Un message de notre PDG	3	Prévenir le délit d'initiés	21
Notre mission et nos valeurs		Se protéger contre la fraude	22
fondamentales	4	Maintenir une intégrité financière	23
Nous faisons honneur à notre Guide	5	Prévenir les délits financiers	24
Un engagement commun	6	Mener des échanges commerciaux	25
Vos responsabilités	7	dans le monde entier	25
Les responsabilités des dirigeants	7	Nous favorisons la création d'un	
Poser des questions/signaler		lieu de travail éthique	26
les problèmes	8	Célébrer la diversité	27
Absence de représailles	8	Maintenir un lieu de travail respectueux	28
Nous connaissons notre		Maintenir un lieu de travail sûr	29
responsabilité envers les autres	9	Appliquer des pratiques justes dans	
Protéger la vie privée	10	le monde du travail	30
Garantir la sécurité et la qualité	11	Nous protégeons notre société	31
Innover avec intégrité	12	Protéger les informations	32
Interagir avec :	13	Protéger les biens	33
Les patients et les consommateurs		Éviter les conflits d'intérêts	34
Les professionnels de santé		Connaître les règles applicables aux	35
Le gouvernement		cadeaux, divertissements et	
Les prestataires et les fournisseurs		déplacements	
Nous agissons de façon appropriée	15	Parler au nom de Mallinckrodt	36
Respecter les réglementations		Nous agissons en bons voisins	37
du secteur	16	Se livrer à des activités politiques	38
Pratiquer une concurrence loyale	17	Participer à des activités caritatives	39
Marketing et publicité dans le respect		Protéger l'environnement	40
de l'éthique	19	Où obtenir de l'aide	41
Prévenir la corruption	20	S'engager à respecter nos valeurs	42



Plus d'un siècle de bienveillance Un message de notre PDG



Qualité. Intégrité. Service.

Là où d'autres voient de la complexité, Mallinckrodt Pharmaceuticals (« Mallinckrodt » ou la « Société ») y voit de la valeur ajoutée pour les patients. Depuis plus de 150 ans, les employés de Mallinckrodt adhèrent à un ensemble de valeurs fondamentales qui les guident et les aident à honorer au quotidien les engagements que nous prenons envers tous nos partenaires, y compris nos patients, nos clients, nos régulateurs, nos partenaires financiers ainsi que nos prestataires et nos fournisseurs. Ces valeurs nous permettent de respecter les réglementations essentielles qui régissent nos activités et nous donnent la possibilité d'accomplir notre mission.

Notre *Guide déontologique* est une ressource précieuse car elle nous permet de mettre nos valeurs en pratique sur le terrain et de promouvoir une vision commune, qui nous enjoint à respecter des critères rigoureux d'honnêteté et d'intégrité, pas seulement en termes de fabrication et de vente de nos produits, mais également en ce qui concerne nos méthodes de fabrication et de vente.

Mon équipe de direction et moi-même attendons de chacun de vous qu'il lise, comprenne et respecte les termes du Guide de Mallinckrodt. Je vous invite à poser des questions dès que vous avez le moindre doute. Notre Société proscrit toute mesure de rétorsion à l'encontre des personnes qui signalent des problèmes. N'hésitez donc pas à porter rapidement la moindre de vos préoccupations à notre attention.

En tant que collaborateurs de Mallinckrodt, outre notre devoir d'intégrité et de respect des lois, nous avons la responsabilité de montrer l'exemple en adhérant aux principes exposés dans ce Guide. N'oubliez pas, chaque décision que vous prenez au nom de notre Société a des répercussions sur notre réputation et sur la confiance que nous inspirons à nos patients et à tous nos partenaires depuis plus d'un siècle et demi.

Je vous remercie pour l'enthousiasme et l'engagement avec lequel vous contribuez à accomplir notre mission – « Appréhender les situations complexes et améliorer les conditions de vie ».

Mark C. Trudeau
Président Directeur Général



Notre mission

Appréhender les situations complexes. Améliorer les conditions de vie.

Nos valeurs fondamentales

Priorité aux patients « Nous donnons la priorité à nos patients ».

Les patients et leurs familles sont au cœur de nos activités.
Nos décisions et nos actions sont guidées par notre engagement à améliorer les conditions de vie.

Intégrité « Nous agissons de façon appropriée ».

Nous tenons nos engagements.
Nous avons la réputation de toujours prendre des mesures et tenir des propos en accord avec notre mission et nos valeurs.

Innovation « Nous innovons pour prospérer ».

En réfléchissant différemment, nous parvenons à résoudre des problèmes complexes à l'aide de solutions innovantes.
Nous sommes dynamiques et cherchons toujours de nouveaux moyens d'améliorer continuellement nos performances.

Collaboration « Nous réussissons, ensemble ».

Nous nous attribuons mutuellement notre réussite commune.
Nous sommes solidaires et travaillons ensemble pour atteindre des objectifs communs.



Nous faisons honneur à notre Guide

Nous savons que notre méthode de travail est aussi importante que les travaux que nous accomplissons. Notre Guide nous permet de préserver la confiance inspirée par notre Société et nos produits.

Dans ce chapitre :

- Un engagement commun
- Vos responsabilités
- Les responsabilités des dirigeants
- Poser des questions/signaler les problèmes
- Absence de représailles



Un engagement commun

Nous croyons...

au respect mutuel des mêmes règles strictes.

Tout au long de notre histoire, nous avons été témoins de changements spectaculaires dans notre secteur d'activité, mais notre engagement est resté le même : travailler avec honnêteté, intégrité et dans le respect des lois et des réglementations en vigueur partout où nous intervenons.

Pourquoi un Guide ?

Notre Guide est destiné à vous permettre de comprendre vos obligations en tant qu'employé. S'il ne fournit pas de réponse à toutes vos questions, il vous indiquera néanmoins la direction à prendre, en termes d'éthique, et vous dirigera vers les ressources compétentes pour vous y aider lorsque cette direction n'est pas clairement définie.

Si, quelles que soient les circonstances, vous constatez qu'une coutume ou une pratique locale est contraire à notre Guide ou à nos politiques, suivez toujours

l'exigence la plus restrictive. Faites preuve de bon sens et, si vous ne comprenez pas ce que l'on attend de vous ou si vous ne trouvez pas de réponse à votre question, demandez l'aide de votre responsable ou de l'un des [contacts](#) répertoriés à la fin du Guide.

Qui est tenu de respecter notre Guide ?

Notre Guide s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs sur tous les sites de la Société. Nous attendons également des personnes qui travaillent avec nous ou en notre nom (sous-traitants, agents ou prestataires) qu'elles respectent nos règles très strictes.

Dans certains pays tels que les États-Unis, une infraction à notre Guide peut donner lieu à des sanctions disciplinaires (y compris la résiliation du contrat de travail) et, dans certains cas, à des répercussions civiles ou pénales pour la personne concernée et pour notre entreprise.



Vous avez des doutes ? Posez-vous les questions suivantes :

Est-ce légal ?

Est-ce conforme à notre mission et nos valeurs fondamentales ?

Est-ce conforme à notre Guide, nos politiques et nos procédures ?

Cela me gênerait-il si mes démarches étaient rendues publiques ?

Si vous répondez **OUI** à toutes ces questions, la démarche est probablement acceptable.

Si l'une de vos réponses est **NON** ou « je ne suis pas sûr », vous devez demander conseil avant de poursuivre. Il est toujours approprié, quelles que soient les circonstances, de demander de l'aide.



Vos responsabilités

Nous croyons...

à la responsabilité de chacun face à ses actes.

Il est de votre responsabilité de :

- Respecter nos valeurs fondamentales. Montrez aux autres, par l'intermédiaire de vos actes, que l'intégrité est une règle de vie importante pour vous.
- Respecter les lois, les réglementations, les politiques et les procédures applicables à vos fonctions, y compris les éventuelles exigences propres à un pays particulier. Certifier que vous avez lu et compris notre Guide et que vous vous engagez à le respecter dans le cadre de vos activités quotidiennes.
- Signaler vos inquiétudes concernant un comportement que vous pensez contraire à l'éthique ou illégal.
- Coopérer pleinement et en toute honnêteté aux éventuelles enquêtes internes portant sur un comportement répréhensible potentiel.
- Assurer la confidentialité de toutes les enquêtes et des faits associés à ces questions.

Les responsabilités des dirigeants

Nous croyons...

qu'un ton éthique et positif se donne depuis le haut de l'échelle.

Si vous êtes un responsable, nous comptons sur vous pour :

- Mener vos activités avec intégrité et montrer l'exemple aux autres employés.
- Expliquer aux employés pourquoi il est important de respecter le Guide.
- Créer un environnement dans lequel les employés se sentent à l'aise avec l'idée de signaler leurs problèmes. Vous assurer qu'ils connaissent l'existence du Service d'assistance intégrité et des autres ressources à leur disposition.
- Guider les employés et les personnes qui agissent en notre nom pour appréhender les problèmes et intervenir rapidement en cas de comportement répréhensible.
- Ne jamais réagir de façon coercitive et signaler toute situation impliquant des représailles exercées par d'autres.



« ... Montrez aux autres, par l'intermédiaire de vos actes, que l'intégrité est une règle de vie importante pour VOUS ».



Poser des questions/signaler les problèmes

Nous croyons...

qu'il n'est jamais facile de signaler un comportement répréhensible, mais que c'est toujours ce qu'il convient de faire.

Si vous observez ou suspectez un comportement répréhensible, commencez par en parler à votre responsable. Il est le mieux placé pour comprendre et prendre les mesures appropriées.

Si vous n'êtes pas à l'aise à l'idée d'en parler à votre responsable ou si vous lui en avez déjà parlé et qu'aucune mesure n'a été prise, il existe d'autres ressources à votre disposition pour vous aider. Vous pouvez contacter un autre membre de la direction, votre représentant local des ressources humaines ou un représentant du service juridique ou déontologique. Les coordonnées de ces interlocuteurs et d'autres ressources sont fournies en détail au chapitre [Où obtenir de l'aide](#) de notre Guide.

Quelle que soit la méthode ou ressource de signalement que vous utilisez, soyez assuré que votre problème sera traité avec le plus grand sérieux et en toute rapidité, avec professionnalisme et, autant que possible, dans le respect des règles de confidentialité. Les informations que vous communiquez seront transmises uniquement aux personnes dont les fonctions nécessitent qu'elles en aient connaissance.

Notre service d'assistance intégrité propose un autre option de signalement.

Disponible 24h/24 et 7j/7, le service d'assistance intégrité est joignable par téléphone ou en ligne pour vous permettre de communiquer vos problèmes ou de poser vos questions. Si vous contactez ce service d'assistance :

- Vous pouvez décider de décliner votre identité ou (si la loi le permet) de conserver l'anonymat.
- Vous pouvez signaler votre problème au moyen d'un formulaire Web personnalisé ou en communiquant avec un spécialiste qui consignera votre problème. Les appels ne sont jamais enregistrés ni localisés, et les appels ainsi que les signalements en ligne sont traités par l'intermédiaire d'un site Web tiers sécurisé et spécialement conçu pour en assurer la confidentialité.
- Une fois votre signalement terminé, vous recevrez un code unique appelé « clé de signalement ». Notez votre clé de signalement et votre mot de passe, et conservez-les en lieu sûr. Au bout de 14 jours ouvrables, utilisez votre clé de signalement et votre mot de passe pour consulter les commentaires et les questions concernant votre signalement.
- Les informations que vous communiquez seront transmises à Mallinckrodt afin d'assurer un suivi approprié.

Absence de représailles

Nous croyons...

que personne ne devrait craindre de représailles pour avoir signalé un problème.

Mallinckrodt ne tolère aucune forme de représailles perpétrées à l'encontre d'une quelconque personne qui signale un problème de bonne foi. Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles à la suite du signalement d'un problème, de votre participation à une enquête ou de toute autre activité protégée, contactez votre représentant des ressources humaines, un représentant du service juridique ou déontologique ou le service d'assistance intégrité.

Le saviez-vous ?

Les représailles peuvent revêtir de nombreuses formes, y compris :

- Court-circuiter quelqu'un pour l'attribution d'un projet important
- Refuser à quelqu'un une augmentation ou une promotion méritée
- Produire une évaluation des performances négative lorsque cela n'est pas justifié



Nous connaissons notre responsabilité envers les autres

Notre bonne réputation repose sur la confiance que nous inspirons et sur le maintien de relations solides avec nos partenaires. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Dans ce chapitre :

- Protéger la vie privée
- Garantir la sécurité et la qualité
- Innover avec intégrité
- Interagir avec :
 - Les patients et les consommateurs
 - Les professionnels de santé
 - Le gouvernement
 - Les prestataires et les fournisseurs



Protéger la vie privée

Nous croyons...

avoir le devoir d'assurer la confidentialité des informations qui nous sont confiées.

Chez Mallinckrodt, nous nous engageons à respecter les lois de confidentialité et de sécurité des données en vigueur dans nos pays d'intervention (y compris mais sans s'y limiter, le Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA) aux États-Unis ainsi que la Directive de l'Union européenne sur la protection des données et son texte de remplacement, le Règlement général sur la protection des données (RGPD)).

Dans l'exercice de vos fonctions, vous pourrez être amené à entrer en contact avec des informations personnelles ou sensibles concernant des patients, des consommateurs, des collaborateurs ou d'autres tiers. Ces informations doivent être traitées en toute confidentialité et être utilisées ou divulguées uniquement à des fins professionnelles légitimes.

Identifiez le type d'informations considérées comme des « informations personnelles » (IP).

Notez qu'elles peuvent prendre des formes diverses, notamment des documents papier, des communications électroniques, des enregistrements audio, des enregistrements vidéos, des photographies ou encore des conversations orales.

Respectez nos politiques ainsi que toutes les lois de confidentialité et de sécurité des données en vigueur applicables à la collecte, l'utilisation, la gestion, l'archivage et la protection des informations. Accordez l'accès uniquement aux personnes autorisées à prendre connaissance de ces informations, qui en ont besoin pour exercer leurs fonctions et qui sont tenues de les protéger.

Il existe des règles supplémentaires applicables aux « informations personnelles sensibles » (IPS).

Les IPS sont des informations relatives à l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou croyances similaires, l'adhésion à un syndicat, la santé physique ou mentale, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou le casier judiciaire d'une personne. Nous conservons les IPS uniquement à des fins professionnelles et lorsqu'elles sont indispensables à la bonne exécution des activités de la Société.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la gestion des IP ou des IPS, ou si vous estimez que des informations de ce type ont été divulguées de manière inappropriée, contactez votre représentant des ressources humaines, un représentant du service juridique ou déontologique, le Responsable de la sécurité des informations (RSI), le service de sécurité des informations, la messagerie dédiée à la vie privée (privacy@mallinckrodt.com) ou le service d'assistance intégrité.

Vous avez un rôle à jouer

Respectez la confidentialité des informations privées.

- Lorsque vous détenez l'autorisation ou le consentement approprié(e), collectez et utilisez un volume d'informations personnelles le plus petit possible (ce dont vous avez besoin) et conservez-les uniquement le temps nécessaire pour répondre à votre besoin professionnel.
- Respectez nos politiques lors de l'envoi, de l'archivage ou du transfert d'informations de façon à veiller au respect des exigences contractuelles et à la mise en place des dispositifs de protection appropriés.
- Assurez-vous que les partenaires commerciaux et les autres tiers qui travaillent avec nous ou pour nous comprennent leurs obligations en matière de protection des IP ou des IPS.
- Prenez connaissance et respectez nos procédures et échéances de conservation des documents.



Les informations personnelles (IP), sont...

Des informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne, telles que :

- Un nom
- Un numéro d'employé
- Un numéro d'identification personnel (numéro d'identification fiscale ou numéro de sécurité sociale aux États-Unis)
- Des informations génétiques
- Un numéro de carte de crédit



Garantir la sécurité et la qualité

Nous croyons...

à l'intransigeance qualitative lorsqu'il est question de nos produits.

Nous donnons la priorité aux intérêts de nos clients et de nos patients et appliquons des critères de qualité et de sécurité très stricts à l'intégralité de nos processus et procédures de fabrication de nos produits. Nous respectons toutes les exigences réglementaires en vigueur et maintenons un système rigoureux de gestion de la qualité. Assumez personnellement vos responsabilités professionnelles, respectez ou allez au-delà de toutes nos exigences de qualité et de sécurité, et cherchez toujours à accomplir notre mission d'amélioration des conditions de vie.

Signalez sans délai les problèmes de sécurité ou de qualité.

Si vous observez, suspectez ou prenez connaissance d'une situation dangereuse, contraire à nos politiques ou procédures de qualité ou susceptible d'altérer la qualité de nos produits, il est de votre responsabilité de le signaler sans attendre à votre responsable, au professionnel chargé de la qualité ou à toute autre ressource interne appropriée. Votre rapidité de réaction nous permettra d'intervenir et de corriger le problème avant qu'il ne présente un risque pour nos clients.

Signalez également tous les événements indésirables associés à nos produits.

Les événements indésirables (EI) et les réclamations concernant la qualité des produits (RQP) nous fournissent des informations essentielles à propos de nos produits que nous pouvons utiliser pour alerter les patients, les professionnels médicaux et les autorités de réglementation. Les signalements nous fournissent également les données dont nous avons besoin pour améliorer constamment nos produits. Si, lors de vos échanges avec des amis, des proches ou des collaborateurs commerciaux, vous avez connaissance d'un EI ou d'une RQP (y compris les cas de contrefaçon ou d'altération présumés), vous devez communiquer ces informations dans un délai de 24 heures. Reportez-vous au chapitre [Où obtenir de l'aide](#) de notre Guide pour obtenir les coordonnées des interlocuteurs compétents.

Vous avez un rôle à jouer

Insistez sur la qualité.

- Faites de la qualité et de la sécurité des produits une priorité. N'oubliez pas que nous devons rendre compte aux organismes de réglementation, aux clients et aux patients.
- Exploitez la structure, les systèmes, les ressources, les supports, les équipements, les outils et les formations de Mallinckrodt pour assurer votre protection et celle des autres.
- Signalez tout problème susceptible de compromettre la qualité ou la sécurité de nos produits.





Innovier avec intégrité

Nous croyons...

à la consolidation de notre réputation de leader du secteur.

Nous innovons sans cesse afin de découvrir de nouvelles solutions et d'améliorer l'efficacité, la sécurité et les bienfaits sanitaires des produits existants. L'intégrité est un élément clé de nos initiatives de recherche et de développement. Nous œuvrons à garantir la sécurité et à protéger les droits des personnes qui prennent part à nos essais cliniques, et nous appliquons les critères éthiques les plus stricts dans le cadre de nos recherches, dans le respect de toutes les lois, réglementations et normes industrielles en vigueur.

Appliquez des critères stricts à la recherche clinique.

Toutes nos études cliniques doivent être destinées à répondre à un besoin médical et un questionnement scientifique légitimes et non satisfait. Les données issues de ces études doivent être consignées avec précision et exhaustivité, avant d'être communiquées aux organismes de réglementation en application de nos exigences légales.

Nos initiatives de recherche respectent des politiques et procédures rigoureuses qui reposent sur des normes industrielles largement reconnues, telles que les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et les bonnes pratiques cliniques (BPC) ainsi que les lois

et réglementations en vigueur. Les chercheurs sont formés à l'application des protocoles d'étude et les essais sont menés sous la supervision d'un Conseil de recherche indépendant (CRI).

Nous obtenons le consentement éclairé des participants préalablement à nos études, nous les informons de la nature et de l'objet de notre recherche et les protégeons contre les risques excessifs. Nous vérifions également la véracité et la précision des données de recherche clinique et veillons à ce qu'elles soient collectées et tenues à jour en application des lois de protection des données en vigueur.

Vous avez un rôle à jouer

Si vous participez à des activités de recherche et de développement :

- Donnez toujours la priorité à la sécurité des patients.
- Prenez connaissance et respectez nos politiques ainsi que les normes industrielles.
- Posez des questions chaque fois que vous avez des doutes concernant la marche à suivre.



« ... nous appliquons les critères éthiques les plus stricts dans le cadre de nos recherches... »



Interagir avec :

- Les patients et les consommateurs
- Les professionnels de santé
- Le gouvernement
- Les prestataires et les fournisseurs

Nous croyons...

que des relations transparentes et respectueuses de l'éthique profitent à tous nos partenaires et alimentent notre succès.

Nous interagissons avec un large éventail interdisciplinaire de personnes différentes. Nous voulons que chaque échange inspire confiance en notre Société et nos produits. Indépendamment de vos fonctions, de vos responsabilités ou de votre situation géographique, veuillez à toujours agir en toute intégrité, honnêteté et transparence.

Donnez la priorité aux patients.

N'oubliez pas que notre identité en tant que Société est fondée sur notre capacité à appréhender les situations complexes et à améliorer les conditions de vie. Le respect de toutes les lois et exigences réglementaires en vigueur (en termes de développement, de fabrication, de distribution, de publicité et de promotion de nos produits) est une expression de cet engagement.

Lorsqu'il s'agit de professionnels de santé, nous partageons les mêmes objectifs.

Favorisez le bien-être des patients en entretenant des relations commerciales positives avec les professionnels de

santé. Respectez la loi ainsi que nos politiques, et faites en sorte que vos interactions restent professionnelles et visent un objectif commercial légitime.

Toutes les informations concernant nos produits doivent être exactes et véridiques, strictement conformes aux lois et aux réglementations en vigueur, aux politiques de la Société applicables à nos méthodes de promotion de nos produits ou de communication d'informations aux professionnels de santé. Les informations concernant les utilisations approuvées, les questions de sécurité, les contre-indications et les effets indésirables de nos produits doivent être communiquées en application des politiques de la Société. N'interférez jamais (sans même en donner l'impression) avec le jugement indépendant d'un professionnel de santé et ne proposez jamais de pots-de-vins ou de commissions inappropriées.

De nombreux pays, tels que les États-Unis, ont mis en place des lois strictes qui vous interdisent de faire don d'un objet de valeur à un professionnel de santé dans le but d'influencer la recommandation ou l'achat de nos produits.

De même, il est illégal de déposer, ou d'amener d'autres personnes à déposer, une fausse demande d'indemnisation auprès du gouvernement américain sur la base d'informations inexacts ou inappropriées concernant un produit.



Un professionnel de santé peut être :

- Un médecin ou un infirmier
- Un pharmacien
- Toute personne qui gère, prescrit, achète ou se trouve en position d'influencer l'utilisation de nos produits

Le terme « valeur » répond à une définition élargie qui peut désigner :

- Les commissions des intervenants
- Des missions de conseil
- Des cadeaux
- Des articles gratuits
- Des dons aux organismes de charité
- Des sponsorisations



Faites preuve d'honnêteté et de transparence dans vos échanges avec les représentants du gouvernement.

Si votre travail implique la réalisation de transactions commerciales avec le gouvernement, assurez-vous de connaître et de respecter toutes les exigences en matière d'achat, d'approvisionnement et de vérification préalable ainsi que les autres exigences applicable à vos fonctions.

Nous exerçons nos activités dans un secteur très réglementé et respectons les lois qui nous imposent de communiquer des rapports et des déclarations exhaustifs, fidèles, précis et opportuns aux entités gouvernementales.

Nous contribuons également aux enquêtes et aux audits gouvernementaux. Si un représentant du gouvernement prend contact avec vous, contactez sans attendre votre responsable ou le représentant du service juridique de sorte que nous puissions répondre rapidement à sa demande. S'il vous est demandé de répondre à une requête émise par un représentant du gouvernement, faites-le en toute honnêteté et avec précision et sincérité. Ne dissimulez, détruisez ou modifiez jamais les documents, ne formulez jamais de fausses déclarations et n'interférez jamais avec l'inspection ou l'enquête menée par un gouvernement.

Si vous interagissez avec un représentant du gouvernement, n'oubliez pas qu'il existe des règles très strictes qui déterminent ce que nous sommes autorisés à donner à des représentants du gouvernement (ou à recevoir de leur main). Obtenez une approbation préalable avant d'offrir (directement ou indirectement) un quelconque objet de valeur à un représentant du gouvernement, afin d'éviter même la simple impression d'un acte inapproprié.

Assurez-vous que nos prestataires et fournisseurs respectent nos critères stricts.

Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux en fonction de leur capacité à répondre à nos besoins professionnels, en considération de facteurs tels que la qualité, les tarifs, l'expérience et la fiabilité. Si votre travail

implique des interactions avec des prestataires ou des fournisseurs, il est de votre responsabilité de procéder à une vérification préalable avant d'opérer une sélection, et de contrôler leurs performances afin de veiller à ce qu'ils respectent leurs engagements contractuels. Vous devez demander conseil au service juridique et au service des achats, et vous assurer de respecter toutes les procédures applicables avant d'engager des tiers.

Nous pourrions être tenus pour responsables des actes commis par des tiers qui travaillent pour le compte de notre Société. Vous devez donc jouer votre rôle en vous assurant que nos partenaires connaissent notre Guide, nos politiques et notre Code du fournisseur Mallinckrodt. Exprimez-vous si vous observez ou suspectez un manquement à leurs obligations en ce sens.

Vous avez un rôle à jouer

Favorisez les interactions commerciales positives.

- Ne donnez et n'acceptez aucun objet de valeur lors de vos échanges avec des représentants du gouvernement.
- Favorisez les relations bâties sur un socle de confiance et de respect mutuels.
- Montrez-vous juste et honnête dans toutes vos interactions ; évitez les situations susceptibles de constituer un conflit d'intérêts ou une infraction à notre Guide.
- Si votre travail nécessite que vous interagissiez avec un professionnel de santé, assurez-vous de comprendre ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas. Demandez conseil si vous avez des doutes concernant vos obligations.
- Si votre travail vous impose de répondre à des demandes d'informations de la part d'organismes gouvernementaux et de réglementation, fournissez des réponses précises.
- Si votre travail vous impose de nouer des partenariats avec des fournisseurs, des prestataires et d'autres tiers, honorez vos obligations contractuelles et exigez d'eux qu'ils en fassent autant.



J'ai pris contact avec un médecin pour savoir si elle accepterait d'intervenir lors d'un événement à venir. Elle a répondu qu'elle serait ravie d'intervenir si un « sac cadeau » lui était remis. Cela semble inapproprié, n'est-ce pas ?

Oui, c'est inapproprié. Ce « sac cadeau » est associé à une valeur et, dans ce cas, pourrait être considéré comme une commission offerte au médecin en vue d'influencer une prescription. Vous devez lui dire que vous n'êtes pas en mesure de lui donner un quelconque objet en échange de sa participation à cet événement.



Nous agissons de façon appropriée

Nous honorons l'engagement que nous avons pris il y a maintenant plus de 150 ans. Notre responsabilité à l'égard de nos nombreux partenaires, y compris nos partenaires financiers, repose sur l'intégrité de nos interactions.

Dans ce chapitre :

- Respecter les réglementations du secteur
- Pratiquer une concurrence loyale
- Marketing et publicité dans le respect de l'éthique
- Prévenir la corruption
- Prévenir le délit d'initiés
- Se protéger contre la fraude
- Maintenir une intégrité financière
- Prévenir les délits financiers
- Mener des échanges commerciaux dans le monde entier



Respecter les réglementations du secteur

Nous croyons...

à l'innovation dans le respect des lois et des réglementations industrielles.

Nous exerçons nos activités dans un secteur très réglementé et respectons toutes les exigences internationales, nationales et locales qui s'appliquent à nos travaux. Nous respectons également les codes déontologiques qui régissent notre secteur d'activité, y compris (mais sans s'y limiter) Medtech et l'EFPIA en Europe, PhRMA et AdvaMed aux États-Unis, Medicines Australia, Innovative Medicines et Medec Canada. Collectivement, ces règles et réglementations s'appliquent non seulement à nos méthodes de recherche, de développement et de fabrication de nos produits, mais également à leur promotion, leur commercialisation et leur distribution.

Le respect de ces exigences protège non seulement notre réputation en tant que Société éthique, mais surtout il préserve la santé et la sécurité des patients et des consommateurs.

Que faire en cas de contradiction entre les exigences ? La meilleure stratégie reste de se plier à l'exigence la plus restrictive, sans oublier toutefois que : à tout moment, en toutes circonstances, il est toujours approprié de demander de l'aide.

Vous avez un rôle à jouer

Préservez notre engagement à exercer dans le respect des lois, quelle que soit la localisation géographique de nos interventions.

- Respectez toutes les exigences en vigueur qui s'appliquent à nos activités et à vos fonctions individuelles.
- N'oubliez jamais que les décisions que vous prenez au quotidien ont un impact sur notre Société et les personnes qui font confiance à nos produits.



Le saviez-vous ?

En raison de nos activités basées aux États-Unis, nous respectons également les lois de santé américaines, notamment :

- L'Anti-Kickback Statute
- Le False Claims Act
- Le Prescription Drug Marketing Act (PDMA)
- Les lois et réglementations applicables aux tarifs et aux marchés publics
- Le Health Insurance Portability and Accountability Act



Pratiquer une concurrence loyale

Nous croyons...

qu'il est sain de proposer des produits d'excellence et de laisser le marché décider.

Un marché prospère profite à tout le monde. Nous respectons les lois antitrust et de concurrence en vigueur dans nos pays d'intervention, et nous nous abstenons de nous livrer à des activités qui restreignent le libre-échange de façon déloyale. Nous n'échangeons aucune information et ne concluons aucun accord avec des concurrents, fournisseurs ou autres tiers (de manière formelle ou informelle) susceptible de restreindre la concurrence libre et ouverte.

Évitez de simplement donner une impression inappropriée ; et si votre travail implique une adhésion à une association professionnelle ou à des groupes de normalisation industrielle, prenez garde. Évitez les discussions portant sur des sujets pouvant être considérés comme sensibles en termes de concurrence.

Opérez de façon équitable. Présentez toujours avec honnêteté la qualité, les fonctions et la disponibilité de nos produits et ne formulez jamais de fausses déclarations concernant les produits proposés par nos concurrents.

Participez au processus d'appel d'offres en respectant les règles.

Le truquage d'offres se produit lorsque des concurrents manipulent l'appel d'offres en vue de limiter la concurrence loyale. Cela peut se manifester par la comparaison d'offres, un accord de non-réponse à un

appel d'offres, la soumission délibérée d'une offre non-concurrentielle ou un accord de sélection de l'auteur de l'offre qui remportera le contrat. Si vous contribuez au processus de préparation de l'offre, ne participez à aucune forme de truquage d'offres. Respectez toujours la loi et nos politiques.

Qu'en est-il de la collecte d'informations concurrentielles ?

La collecte d'informations concernant nos concurrents est une pratique commerciale normale, mais veillez à le faire de manière appropriée et légale. Obtenez des renseignements concurrentiels auprès de sources publiques. Nous remportons des contrats en fonction des qualités de nos produits, jamais en trompant les autres, en donnant une fausse image de notre entreprise ou en faisant un usage abusif d'informations confidentielles.

Adoptez une vision d'ensemble.

Les lois antitrust et de concurrence sont complexes et varient d'un pays à l'autre, mais ont toutes pour objet de promouvoir la concurrence. La conclusion d'accords commerciaux contraignants, réciproques ou exclusifs avec des clients ou des fournisseurs, qui limitent ainsi les territoires de revente ou de location d'un produit, l'application de prix différents auprès de clients concurrents, etc. sont des pratiques susceptibles de poser des problèmes d'ordre juridique. Demandez l'aide d'un représentant du service juridique lorsque vous vous demandez comment les lois antitrust ou de concurrence s'appliquent à une situation commerciale particulière.



« ...si votre travail implique une adhésion à une association professionnelle ou à des groupes de normalisation industrielle, prenez garde ».

Les « sources publiques » incluent :

- Les informations rendues publiques à l'occasion de salons professionnels ou de conférences
- Les études industrielles publiées et réalisées par des sources dignes de confiance
- Les informations accessibles au public (par exemple, recherches sur Internet, documents publics)



Vous avez un rôle à jouer

Pratiquez une concurrence loyale.

- Abstenez-vous d'entretenir des conversations avec des concurrents (ou des concurrents potentiels) concernant les tarifs, les coûts, la production, les produits et les services, les pratiques d'appel d'offres, les territoires de vente, les voies de distribution, les conditions de vente, les segments de marché ou les stratégies marketing.
- N'échangez jamais d'informations et ne concluez jamais d'accords visant à :
 - Fixer les prix de nos produits et services
 - Diviser les localisations géographiques, marchés ou clients
 - Empêcher une autre entreprise d'entrer sur le marché
 - Participer à une quelconque forme de truquage d'offres
 - Refuser de traiter avec un client ou un fournisseur pour des motifs inappropriés
 - Boycoter une autre entreprise



Que faire si j'assiste à une réunion syndicale ou à un autre rassemblement professionnel, et que la conversation dévie sur un sujet anticoncurrentiel ?

Indiquez clairement que vous ne souhaitez pas participer à des discussions portant sur des questions concurrentielles, expliquez pourquoi vous partez afin de vous assurer qu'il ne subsiste aucune ambiguïté concernant vos intentions, puis quittez les lieux rapidement et signalez l'incident sans délai à un représentant du service juridique.





Marketing et publicité dans le respect de l'éthique

Nous croyons...

que la qualité de nos produits suffit
à nous faire remporter des marchés.

Nous sommes fiers de créer des produits pharmaceutiques d'excellente qualité, qui ajoutent de la valeur au secteur de la santé à l'échelle mondiale. Des lois et réglementations strictes régissent nos interactions avec la communauté des professionnels de santé lorsque nous proposons ces produits sur le marché.

La commercialisation, la promotion et la publicité de nos produits sont subordonnées au respect de toutes les exigences légales en vigueur et à la communication d'informations claires et équilibrées, conformes à la loi, aux critères des Bonnes Pratiques Promotionnelles et aux codes locaux partout dans le monde.

Nous pratiquons une promotion responsable.

Ne produisez jamais de fausses informations, n'omettez jamais d'informations essentielles et n'utilisez jamais de supports réalisés par vous-même pour promouvoir nos produits. Toutes les déclarations concernant les attributs des produits que nous fabriquons doivent reposer sur des faits, et les descriptions écrites et visuelles doivent être fidèles aux produits que nous proposons.

Nous veillons également à ce que les supports promotionnels soient fidèles à leur étiquetage et conformes à toutes les exigences légales (y compris celles de la Food and Drug Administration aux États-Unis).

Dans certains pays tels que les États-Unis, les déclarations et les supports concernant nos produits sont limités aux contenus approuvés en application des procédures locales par le comité d'analyse promotionnelle de la Société basé à son siège social.

Nous connaissons les règles applicables aux échantillons et les respectons.

Dans certaines circonstances, il nous arrive de fournir des échantillons à des prescripteurs agréés afin de leur permettre d'évaluer la réaction des patients au produit. Si vos fonctions vous autorisent à fournir des échantillons à des prestataires de soins, veillez à bien respecter nos politiques et la loi en vigueur.

Assurez-vous de rester transparent quant à votre statut d'employé de Mallinckrodt, que la fourniture de cet échantillon est appropriée et que vous ne distribuez pas des échantillons dans le but d'influencer la prise de décisions concernant nos produits.

Vous avez un rôle à jouer

Veillez à adopter des pratiques de publicité et de marketing honnêtes.

- Formulez des affirmations et des revendications exactes concernant nos produits, fondées sur des déclarations approuvées par la Société.
- Ne faites pas usage de supercherie pour remporter des contrats.
- Évitez les déclarations négatives concernant la concurrence.





Prévenir la corruption

Nous croyons...

que l'intégrité des échanges commerciaux est le meilleur chemin vers le succès.

Il est malvenu de verser de l'argent en vue de s'octroyer un avantage inapproprié. Cela inclut les versements effectués par nos employés ou toute personne qui travaille en notre nom. N'offrez, ne donnez, ne demandez et n'acceptez jamais de pots-de-vin ou de commissions illicites en espèces ou sous la forme d'un quelconque objet de valeur. Assurez-vous que toutes les transactions financières sont fidèlement consignées dans les livres comptables et financiers de la Société.

Nous respectons la loi partout où nous exerçons notre activité. Il est inapproprié de recourir à un tiers pour perpétrer un acte à la place de notre Société, y compris le paiement de pots-de-vin. Observez nos procédures de vérification préalable lorsque vous travaillez avec des tiers afin de vous assurer de l'excellent niveau de qualité et d'intégrité de nos représentants. Enjoignez toujours vos partenaires à respecter les mêmes normes strictes que vous.

Vous avez un rôle à jouer

Restez intègre.

- Consignez correctement tous les paiements en application des procédures de la Société.
- Rempportez des contrats de façon éthique et légale.
- Refusez de donner, d'accepter ou de demander un quelconque objet de valeur en échange d'un avantage commercial.
- Si l'on vous demande de procéder à un versement pour des motifs qui suscitent le moindre doute en vous, demandez avant d'agir !



Une transaction internationale à laquelle je travaille repose sur un petit versement exceptionnel de 20 \$ US à un représentant local du gouvernement. Je dispose de cette somme dans mon portefeuille, puis-je procéder au paiement ?

Non. Nous n'autorisons pas les paiements de ce type, quel qu'en soit le motif. Même si vous pouvez procéder à un versement avec vos deniers personnels, cela reste inapproprié. Toutes les transactions doivent être correctement consignées. Si l'on vous demande de procéder à un paiement inapproprié ou si vous apprenez qu'un autre employé ou un partenaire commercial a opéré, demandé ou accepté un paiement inapproprié, signalez-le immédiatement à votre responsable ou à un représentant du service juridique. Si vous avez le moindre doute concernant un paiement, demandez conseil avant de procéder.



Prévenir le délit d'initiés

Nous croyons...

aux pratiques équitables d'échange de valeurs mobilières.

Dans l'exercice de vos fonctions, vous aurez peut-être connaissance d'informations privées importantes concernant notre Société, nos clients, nos fournisseurs ou nos projets d'acquisition. Des lois très strictes réglementent l'usage que vous pouvez faire de ces informations. En cas d'infraction, vous êtes passible de sanctions parfois sévères, pouvant aller jusqu'à des poursuites pénales dans certains pays.

N'achetez et ne vendez jamais d'actions ou tout autre titre d'une quelconque société lorsque vous êtes en possession d'informations privées importantes concernant cette société. Elles peuvent inclure des informations concernant Mallinckrodt ou une autre société avec laquelle vous traitez. En outre, vous ne devez confier ces informations à personne et ne pas recommander l'achat, la vente ou la conservation d'actions ou de titres sur la base de ces informations.

Les administrateurs et employés haut-placés sont soumis à des exigences complémentaires applicables aux échanges de valeurs mobilières. Si vous avez des questions, consultez toutes affaires cessantes un représentant du service juridique.

Vous avez un rôle à jouer

Veillez au respect des règles éthiques et de la loi lors de vos échanges.

- Ne réalisez aucune transaction financière sur la base d'informations privées importantes.
- Ne communiquez ces informations à personne.
- Respectez la loi ainsi que nos politiques et demandez conseil.

Les informations importantes sont...

des informations considérées comme importantes par un investisseur raisonnable pour décider s'il convient d'acheter, de vendre ou de conserver des titres. Par exemple : données concernant les ventes ou les bénéfices, informations concernant une acquisition ou une cession, résultats d'essais cliniques, refus ou approbation réglementaire.

Les informations privées sont...

des informations généralement non accessibles au public ou dont le public n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance.



Se protéger contre la fraude

Nous croyons...

que la malhonnêteté n'a pas sa place
chez Mallinckrodt.

La fraude équivaut à des actes de tricherie, de duperie, de vol, de tromperie ou de mensonge. Nous ne tolérons pas ce genre de comportement, quel que soit le niveau hiérarchique de l'employé. Dans certains pays, les actions ou intentions frauduleuses peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

Vous avez un rôle à jouer

Faites preuve d'honnêteté et d'intégrité en toutes circonstances.

- Ne perpétrez aucun acte de tromperie ou de vol.
- Si vous avez connaissance de ou suspectez un acte de fraude, signalez-le.

Exemples de fraude :

- Remise de notes de frais falsifiées
- Contrefaçon
- Détournement d'actifs
- Abus de biens sociaux
- Gonflement des chiffres de vente
- Saisie délibérément inexacte dans les registres de la Société





Maintenir une intégrité financière

Nous croyons...

aux valeurs de sincérité et d'honnêteté en matière financière.

La tenue de documents financiers précis et opportuns nous permet d'honorer nos obligations envers nos partenaires financiers, les gouvernements et le public. Respectez nos contrôles internes ainsi que les lois en vigueur, par exemple le Sarbanes-Oxley (SOX) Act aux États-Unis, ainsi que toutes les normes de déclaration financière applicables, telles que les principes comptables généralement admis (GAAP) aux États-Unis.

Consignez de manière exhaustive et précise toutes les transactions commerciales en application de nos politiques, et assurez-vous que les documents financiers reproduisent fidèlement toutes les informations appropriées. Ne créez ou ne conservez jamais de fonds de trésorerie ou autres comptes d'actifs non déclarés. Si vous pensez que des fonds sont utilisés à mauvais escient ou que les registres sont erronés, contactez sans délai un représentant du service juridique.

Gérez les registres de façon appropriée.

Respectez les procédures et échéances de la Société en matière d'archivage et prenez connaissance des méthodes de stockage et de récupération des données. Nous comptons sur vous pour consigner correctement les transactions et rendre compte des entrées et des documents dont vous êtes responsables. Dans le cas où notre Société viendrait à faire l'objet d'un audit, pliez-vous à toutes les exigences y afférentes, en accord avec nos politiques.

Une conservation appropriée des documents est indispensable à un fonctionnement efficace. Cela signifie que vous ne devez pas détruire, modifier ni retirer de votre lieu de travail des documents numériques ou papier, sauf dans des cas exceptionnels autorisés par nos règles de gestion des documents. La communication d'informations erronées ou dérogatoires et la modification ou destruction non autorisée de documents peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires ou des procédures judiciaires.

Le service juridique pourra vous transmettre une note vous demandant de garder certains documents pour des raisons de contentieux. Vous êtes alors tenu de respecter cette exigence et de conserver ces documents.

Vous avez un rôle à jouer

Faites preuve de clarté et de précision en toutes circonstances.

- Formulez des déclarations précises. Ne dénaturez jamais les informations, ne communiquez jamais de fausses informations et ne pratiquez jamais la désinformation.
- Efforcez-vous de produire des transactions et des communications précises.
- Prenez connaissance et respectez nos procédures et échéances de conservation des documents.



Communiquez des informations claires.

- Communiquez avec sincérité et franchise.
- Ne fournissez jamais de fausses informations et ne pratiquez jamais la désinformation.
- Signalez les erreurs aux clients et aux fournisseurs, et rectifiez-les rapidement.



Prévenir les délits financiers

Nous croyons...

que les criminels ne doivent pas se servir de notre Société pour s'adonner à leurs activités illégales.

Comme nous l'avons vu tout au long de ce Guide, les délits financiers peuvent prendre plusieurs formes ; Mallinckrodt s'engage à exercer ses activités de façon à prévenir l'utilisation de nos transactions commerciales à des fins criminelles, c'est pourquoi nous respectons les lois de lutte contre le blanchiment d'argent, les lois relatives au non-respect des règles fiscales, les lois de lutte contre le terrorisme ainsi que d'autres lois similaires en vigueur dans tous nos pays d'intervention.

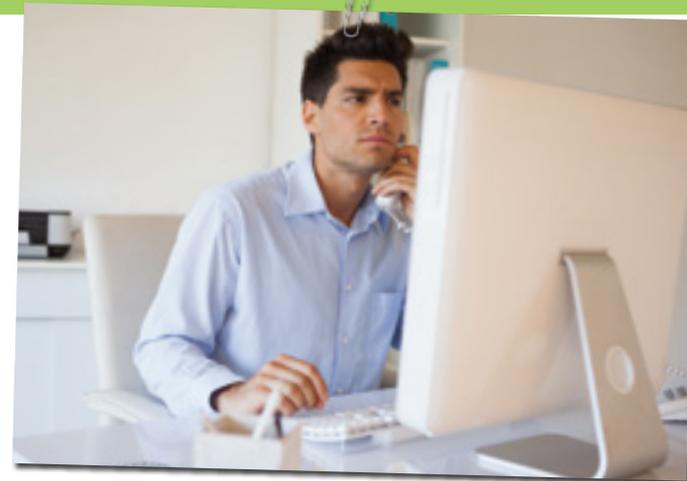
Le blanchiment d'argent est un processus qui permet à des fonds générés par une activité criminelle (terrorisme, trafic de drogue, évasion fiscale, traite d'êtres humains et fraude) de transiter par des entreprises légitimes afin de dissimuler leur origine criminelle. Partout dans le monde, les lois de lutte contre le non-respect des règles fiscale, y compris l'évasion fiscale criminelle, peuvent prendre de nombreuses formes ; et ce qui peut être légal dans un pays ne l'est pas forcément dans un autre. Alors prenez

garde aux modalités de paiement inhabituelles ou aux versements en provenance de comptes sans lien avec l'entreprise. Prenez le temps d'apprendre à connaître vos clients et vos partenaires commerciaux, et de comprendre leur utilisation de nos produits afin de prévenir les activités illégales. Signalez les transactions douteuses à votre responsable ou à un représentant du service juridique.

Vous avez un rôle à jouer

Faites en sorte que nos activités soient irréprochables.

- Procédez à une vérification préalable des tiers et des clients avec lesquels vous traitez.
- Anticipez l'identification de transactions financières susceptibles de signaler un problème.
- Si vous observez ou suspectez une activité ou une transaction qui s'écarte de notre processus normal, signalez-la.





Mener des échanges commerciaux dans le monde entier

Nous croyons...

au respect de toutes les lois d'importation, d'exportation et de conformité commerciale en vigueur dans tous nos pays d'intervention.

Mallinckrodt fabrique, distribue et commercialise nos produits partout dans le monde. Les infractions commerciales peuvent avoir des répercussions graves, c'est pourquoi nous respectons la loi partout où nous exerçons nos activités.

Vous nous aidez à rester conformes aux lois et aux politiques commerciales lorsque vous :

- déclarez des informations précises et opportunes aux douanes et à d'autres autorités publiques.
- respectez les lois douanières lorsque vous transportez des marchandises commerciales.
- créez et conservez la documentation appropriée aux transactions transfrontalières.
- procédez à des sélections afin de vous assurer que les exportations sont conformes aux lois d'exportation, aux listes d'échanges commerciaux interdits, aux sanctions et aux embargos imposés à certains pays, notamment l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et Cuba.
- obtenez les documents, licences et autorisations d'exportation requis.

- communiquez et renforcez nos directives et notre politique mondiale de conformité commerciale auprès des employés et des commissionnaires en douane.
- surveillez et signalez les activités de boycottage au service mondial de conformité commerciale.

Vous avez un rôle à jouer

Faites de la conformité commerciale mondiale votre priorité locale.

- Respectez nos politiques et les lois d'importation et d'exportation partout où nous exerçons nos activités.
- Veillez à vous procurer la documentation commerciale et les licences appropriées avant de vous livrer à des activités d'importation et d'exportation.
- Apprenez à connaître vos clients et les pays dans lesquels vous pouvez ou ne pouvez pas opérer des échanges commerciaux.
- Signalez les signaux d'alerte au service mondial de conformité commerciale.
- Plaidez en faveur du respect des règles éthiques à l'international.



Une cliente a passé une commande en déclarant qu'elle avait besoin du produit « immédiatement ». En examinant de plus près son entreprise, je me suis aperçu qu'elle entretenait des relations avec un pays sous embargo. Lorsque je l'ai questionnée à ce propos, elle a répondu avec insistance qu'il s'agissait d'une erreur et qu'elle n'avait aucun lien avec ce pays. Elle m'a même indiqué les établissements de santé spécifiques dans lesquels ce produit serait utilisé, qui se trouvent tous dans un pays vers lequel nous expédions régulièrement des produits. Puis-je poursuivre et accepter la commande ?

Pas encore. Vous avez bien commencé en procédant à un examen, mais il reste d'autres mesures à prendre. Ne tenez pas pour acquis qu'elle n'a aucun lien avec le pays sous embargo juste parce qu'elle vous l'a affirmé. Il se peut que sa société en ait. Respectez nos procédures de vérification préalable et les politiques de conformité commerciale applicables aux clients, et demandez conseil à un représentant du service juridique ou du service mondial de conformité commerciale si vous avez le moindre doute.



Nous favorisons la création d'un lieu de travail éthique

Nous sommes fiers de la culture que nous avons créée chez Mallinckrodt. Nous travaillons chaque jour dans le but d'améliorer la vie des gens du mieux possible, avec intégrité.

Dans ce chapitre :

- Célébrer la diversité
- Maintenir un lieu de travail respectueux
- Maintenir un lieu de travail sûr
- Appliquer des pratiques justes dans le monde du travail



Célébrer la diversité

Nous croyons...

Chaque employé a un rôle à jouer pour faire de notre Société un lieu de travail plus gratifiant.

Nous attendons de tous nos employés qu'ils se traitent les uns les autres avec respect et dignité. L'égalité des chances et le traitement équitable s'appliquent à tous les employés.

En tant que Société mondiale, nous nous inspirons de la diversité de nos effectifs et bannissons la discrimination.

Nous nous engageons également à fournir les aménagements raisonnables nécessaires. Nous respectons tous les droits civils, les droits de l'homme et les lois environnementales et sociales en vigueur.

Ces principes s'appliquent à toutes les décisions d'emploi, notamment : le recrutement, l'embauche et la formation ; les promotions, les salaires et les prestations sociales ; ainsi que les mutations, les réductions d'effectifs et les licenciements.

Vous avez un rôle à jouer

Préservez un climat de dignité. Maintenez un lieu de travail respectueux.

- Honorez notre engagement en faveur d'un lieu de travail qui valorise la diversité.
- Évitez la discrimination. Prenez des décisions d'emploi équitables.



Nous ne pratiquons pas la discrimination sur la base de critères protégés, notamment :

- L'âge
- L'appartenance raciale, la couleur de peau ou l'origine ethnique
- Les croyances religieuses
- L'état civil
- L'état de santé
- Les informations génétiques
- Le statut de militaire et de vétéran
- Les activités ou l'affiliation politique
- Le sexe
- L'orientation sexuelle



Maintenir un lieu de travail respectueux

Nous croyons...

en l'existence d'un environnement de travail professionnel pour chacun.

Nous nous engageons à créer un lieu de travail dépourvu de discrimination, de harcèlement et d'intimidation. Nous attendons des employés qu'ils encouragent le travail d'équipe et l'excellence en se respectant les uns les autres et en respectant les personnes avec lesquelles nous traitons.

Adoptez un comportement respectueux.

Les employés ont droit à un lieu de travail libre de tout comportement hostile, offensant ou intimidant. Les comportements indésirables, qu'ils soient verbaux, physiques ou visuels, reposant sur un critère protégé, ne sont jamais autorisés.

En outre, nous ne tolérons aucune forme de harcèlement sexuel contre qui que ce soit, indépendamment du sexe de cette personne. Le harcèlement sexuel inclut les comportements indésirables à l'encontre d'une autre personne reposant sur le sexe de cette personne ou l'imposition d'un comportement sexuel comme condition préalable à l'obtention d'un emploi.

Gardez bien une chose à l'esprit : cette politique s'applique aux environnements et aux activités professionnels qui se déroulent en dehors du lieu de travail.

Évitez tout comportement abusif.

Évitez de tenir des propos abusifs ou de vous livrer à des agressions physiques. N'intimidez et ne harcelez jamais qui que ce soit sur le lieu de travail, pour aucun motif que ce soit.

Nous faisons en sorte que nos partenaires commerciaux respectent ces mêmes critères.

Notre politique de harcèlement ne se limite pas à nos employés et s'applique aux fournisseurs, clients, professionnels externes et à toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons.

Agissez.

Si vous pensez avoir été victime d'un acte de discrimination ou de harcèlement (ou si vous pensez qu'une autre personne en a été victime), nous vous encourageons à en parler directement à votre responsable, au représentant des ressources humaines ou à n'importe quel membre du service juridique et du service déontologique. Naturellement, le service d'assistance intégrité est toujours disponible. Reportez-vous au chapitre [Où obtenir de l'aide](#) de notre Guide pour obtenir les coordonnées des interlocuteurs compétents.

Vous avez un rôle à jouer

Maintenez un lieu de travail sécurisé et professionnel.

- Ne harcelez personne dans votre environnement de travail, pour quelque motif que ce soit.
- Évitez le harcèlement sexuel dans toutes les situations.
- Tenez des propos et adoptez un comportement professionnels et appropriés.
- Maintenez un haut niveau de comportement éthique dans les environnements externes en présence de vos collaborateurs et d'autres personnes.
- Faites en sorte que nos partenaires commerciaux respectent ces mêmes critères de comportement.



Ma collaboratrice aime bien raconter des blagues à propos de personnes d'appartenance raciale différente.

Parfois, en dehors de nos horaires de travail, elle complimente les employés masculins sur leur apparence et fait des plaisanteries à connotation sexuelle. Je ne trouve pas que cela soit particulièrement offensant car je sais qu'elle a beaucoup d'humour, mais je ne suis pas certain que les autres apprécient. Dois-je ignorer ses propos ?

Non. Même si vous ne vous sentez pas offensé, d'autres peuvent l'être. Et même si les autres ne disent rien ou participent aux plaisanteries, cela ne signifie pas qu'ils approuvent son comportement. Vous devez communiquer vos préoccupations à un responsable ou à votre représentant des ressources humaines afin que nous puissions régler le problème et tenir toute forme de harcèlement à distance du lieu de travail.



Votre intention ne compte pas :

si vous intimidez ou avilissez d'autres personnes, même si vous aviez seulement l'intention de plaisanter et que vous ne pensiez pas à mal, vous risquez d'enfreindre les termes de ce Guide.



Maintenir un lieu de travail sûr

Nous croyons...

en un lieu de travail sûr et sain pour chacun.

Tout le monde mérite de travailler sur un lieu de travail sûr et sain. Cependant, le maintien de ce lieu de travail relève de la responsabilité de tous les employés.

Interdisez la consommation d'alcool ou de drogues sur notre lieu de travail.

L'abus d'alcool et de drogues peut représenter une menace grave pour la santé, la sécurité et la productivité de notre Société, de nos clients et de nos collaborateurs. Notre Société maintient un lieu de travail dépourvu de drogues et d'alcool, et cette règle :

- s'applique à tous les sites de Mallinckrodt du monde entier.
- s'applique aux employés, aux fournisseurs, aux clients et aux hôtes.
- interdit la consommation ou la possession d'alcool, de drogues illégales ou d'autres substances sous contrôle sur le lieu de travail.
- interdit à tous d'être sous l'emprise d'alcool, de drogues illégales ou de toute autre substance sous contrôle pendant l'exercice de leurs fonctions. La seule exception s'applique aux médicaments prescrits au titre d'un traitement médical.

Dans certains cas, la consommation de boissons alcoolisées en lien avec des événements organisés par la Société ou dans le cadre des activités de la Société peut être autorisée. Dans ces circonstances, la consommation d'alcool par des mineurs, la griserie et la consommation excessive d'alcool sont interdites.

Dans les pays où la loi l'autorise, la Société se réserve le droit de soumettre les candidats ainsi que les employés et les sous-traitants à un dépistage de consommation de drogues

illégales et d'alcool, ou en cas d'utilisation abusive de médicaments prescrits par ordonnance.

La création d'un lieu de travail sûr et sain est notre priorité.

Nous exigeons que chaque site de Mallinckrodt mette en place un programme de sécurité actif. Vous ne devez pas adopter de comportement susceptible de vous mettre, vous ou une autre personne, en péril. Respectez toutes les politiques et réglementations de sécurité, portez un équipement de protection individuelle approprié et signalez toutes les situations dangereuses (y compris les accidents et les incidents évités de justesse) sans délai.

La violence sur le lieu de travail est l'affaire de tous.

La violence n'a pas sa place dans notre Société. Cela inclut les menaces de violence à l'encontre d'un employé ou d'un partenaire commercial. Nous interdisons la possession d'armes ou d'autres dispositifs dangereux en toutes circonstances, dans les locaux de la Société ou de nos clients. Si vous avez connaissance d'un acte de violence avéré ou présumé sur le lieu de travail, ou d'une menace proférée à l'encontre d'un employé ou d'une personne associée à nos activités, signalez-le sans délai.

Vous avez un rôle à jouer

Assurez votre sécurité et celle des autres.

- Tenez les drogues et l'alcool à distance du lieu de travail.
- Respectez toutes les procédures de sécurité, sans exception ni raccourci.
- Signalez les situations dangereuses, les accidents et les incidents évités de justesse à votre responsable sans délai.
- Signalez immédiatement les actes ou menaces de violence.



Sur mon lieu de travail, j'ai vu une personne en train d'exécuter une tâche qui la mettait en danger et risquait de mettre en péril la sécurité d'autres personnes dans la zone. Ce n'est vraiment pas de mon ressort d'intervenir et, si je le faisais, je passerai vraiment pour un fauteur de troubles, n'est-ce pas ?

C'est faux. Laissez cette situation à risque se poursuivre peut non seulement provoquer des blessures, mais également signifier le non-respect des réglementations locales en matière de sécurité professionnelle. Chaque employé de Mallinckrodt est tenu d'identifier et de signaler à son responsable toute situation qui met en danger des employés ou des membres du public.



Appliquer des pratiques justes dans le monde du travail

Chacun a le droit d'être traité avec dignité, et nous respectons ce droit au sein de notre Société et tout au long de notre chaîne logistique. Nous ne tolérons pas le travail forcé ni le travail des enfants au sein de notre Société ou dans les sociétés avec lesquelles nous travaillons. Aucune exception n'est possible.

Prenez l'engagement général de garantir la dignité et le respect.

Nous nous efforçons de nous conduire en citoyen du monde exemplaire et en partenaire communautaire socialement responsable.

Nous attachons une très grande importance au problème de l'approvisionnement responsable concernant les minerais provenant de zones de conflit. Nous respectons les lois qui exigent que leur utilisation soit déclarée et nous encourageons toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons à adopter des normes similaires. À cet égard, la Société a mis en place une politique globale applicable aux minerais provenant de zones de conflit afin de garantir un échange équitable des ressources minérales.

Notre Société a le devoir de créer un environnement de travail propre et sûr, où la violation des droits de l'homme n'a pas sa place. Chez Mallinckrodt, comportement éthique signifie absence de travail des enfants ou de

travail forcé, de traite d'êtres humains ou d'esclavage, de conditions ou d'environnements de travail non sécurisés ou dangereux, et de comportement susceptible de menacer les valeurs de dignité et de respect. Un comportement éthique implique également le versement de salaires équitables.

Tous les employés doivent promouvoir la dignité et le respect sur le lieu de travail, même lorsque les lois locales autorisent des actes qui ne répondent pas à nos critères. Nous attendons également de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils imposent ces règles strictes de travail équitable. Nous attendons d'eux qu'ils respectent toutes les conditions du Code du fournisseur Mallinckrodt.

Vous avez un rôle à jouer

Préservez les droits de l'homme.

- Respectez toutes les lois applicables au travail et à l'emploi.
- Signalez sans délai les cas de travail d'enfants, d'esclavage et de traite d'êtres humains.
- Faites en sorte que nos partenaires commerciaux respectent des règles strictes.





Nous protégeons notre société

De nos ressources aux informations que nous utilisons chaque jour pour relever des défis complexes, nous protégeons ce qui est nôtre.

Dans ce chapitre :

- Protéger les informations
- Protéger les biens
- Éviter les conflits d'intérêts
- Connaître les règles applicables aux cadeaux, divertissements et déplacements
- Parler au nom de Mallinckrodt



Protéger les informations

Nous croyons...

à la protection de la confidentialité des informations de la Société.

L'information compte parmi nos biens les plus précieux. Les informations confidentielles, protégées et restreintes que nous utilisons dans le cadre de nos activités nous permettent de rester compétitifs. Nous veillons à la bonne gestion de nos informations et nous les protégeons contre toute utilisation abusive et divulgation non autorisée.

Quelles informations convient-il de protéger ?

Il est de votre responsabilité de protéger les informations non accessibles au public et dont la divulgation risque de porter préjudice à notre Société ou de profiter à nos concurrents. Ces informations peuvent inclure les informations commerciales confidentielles ou protégées, telles que les prévisions commerciales, les projets d'achat, les conditions contractuelles ou les biens de propriété intellectuelle, et les informations restreintes telles que les connaissances et le savoir-faire scientifiques et techniques.

Le saviez-vous ?

Votre obligation de protéger nos informations ne s'arrête pas à la fin de votre collaboration avec Mallinckrodt. Même si vous décidez de partir, vous restez tenu de protéger nos informations.

Les informations personnelles (IP) telles que les noms, numéros de téléphone, adresses ainsi que toute autre information pouvant servir à identifier une personne sont également des informations confidentielles. Consultez le chapitre [Protéger la vie privée](#) pour obtenir plus d'informations.

Nous respectons également les informations confidentielles et protégées des autres entreprises avec lesquelles nous interagissons.

Si vous êtes autorisé à accéder à ces informations, ne consultez que les informations dont vous avez besoin pour exercer vos fonctions. En outre, ne les communiquez qu'aux personnes autorisées à les détenir et dont les fonctions nécessitent qu'elles en aient connaissance. Si vous avez des doutes concernant le caractère confidentiel de certaines informations, demandez de l'aide.

Prenez garde à votre entourage lorsque vous évoquez les activités de la Société et évitez de ce faire dans des lieux publics tels que les aéroports, les ascenseurs et les restaurants.

Vous avez un rôle à jouer

Protégez nos informations.

- Respectez nos politiques et les lois en vigueur.
- Évitez d'évoquer des informations commerciales confidentielles en présence d'oreilles indiscrettes. Ne les laissez pas là où d'autres personnes peuvent les voir ou y accéder.
- Utilisez-les uniquement à des fins professionnelles légitimes.
- Respectez nos systèmes et contrôles internes de sécurisation des informations.
- Faites un usage responsable des médias sociaux.
- Signalez sans délai toute atteinte à la protection des données à l'équipe chargée de la cybersécurité. Reportez-vous au chapitre [Où obtenir de l'aide](#) de notre Guide pour obtenir les coordonnées des interlocuteurs compétents.



Une collaboratrice m'a envoyé par inadvertance un e-mail contenant des informations personnelles concernant certains de nos clients. Je ne suis pas autorisé à détenir ces informations. Que dois-je faire ?

Vous devez signaler le problème immédiatement. L'envoi d'informations personnelles concernant nos clients à une personne non autorisée à les détenir risque de porter préjudice à ces clients et à la réputation de notre Société. Ne poursuivez pas leur diffusion.



Protéger les biens

Nous croyons...

à la nécessité de vous procurer tout ce dont vous avez besoin pour produire un travail de qualité.

Mallinckrodt a pleinement confiance en notre capacité à fournir un travail responsable, à faire preuve de bon sens et à protéger les biens de la Société. Nos biens incluent les informations ainsi que les biens matériels et les éléments de propriété intellectuelle que nous utilisons pour exercer nos fonctions. Il est de notre responsabilité à tous de protéger toutes nos ressources contre les détériorations, la perte, le vol, la fraude, le gaspillage et l'utilisation non autorisée.

Protégez les biens matériels.

Les biens matériels désignent les éléments tels que les ressources financières, les fournitures de bureau, les outils et les véhicules. Nous attendons de vous que vous traitiez nos biens matériels avec soin et que vous les utilisiez à des fins professionnelles. Veillez à les ranger en lieu sûr afin d'en éviter l'utilisation abusive, l'altération et le vol. Signalez-nous tout(e) détérioration, dysfonctionnement ou réparation nécessaire de nos biens.

Faites un usage responsable des ressources technologiques.

Nos ordinateurs, téléphones, connexions Internet et systèmes sont importants pour l'exécution de nos tâches. Si une utilisation occasionnelle de ces biens à des fins personnelles est autorisée, faites preuve de bon sens afin de minimiser l'utilisation des ressources de la Société. N'utilisez jamais nos ressources pour envoyer des contenus intimidants, obscènes ou discriminatoires. Lorsque la loi l'autorise, tout contenu créé, archivé, téléchargé, envoyé ou reçu par le biais de nos systèmes est la propriété de la Société et peut être examiné par nos soins à tout moment.

Protégez les biens de propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle forme notre base de connaissances et désigne les éléments tels que notre marque, nos logos, nos marques de commerce, nos brevets, nos droits d'auteur, nos idées

et notre nom. Respectez nos biens de propriété intellectuelle et ne les divulguiez jamais à des tiers sans accord préalable.

Sachez que nous respectons également les biens de propriété intellectuelle des autres et ne les utilisons jamais de façon abusive ; et nous ne violons jamais les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. De plus, notez que les innovations ou améliorations techniques, les découvertes ou conceptions de systèmes que vous élaborez ou concevez en votre qualité d'employé de Mallinckrodt appartiennent à Mallinckrodt.

Vous avez un rôle à jouer

Comportez-vous en bon intendant de nos ressources.

- Protégez-les contre l'utilisation inappropriée, la détérioration, le vol, la perte et l'usage abusif.
- Utilisez-les de façon appropriée et à des fins professionnelles.
- Assurez-vous que les biens de valeur (comme les ordinateurs portables) sont dûment sécurisés, aussi bien d'un point de vue physique qu'électronique.
- Prévenez l'apparition de virus et les temps d'indisponibilité en installant uniquement les logiciels autorisés ; et ne connectez jamais de périphériques non appropriés sur les ordinateurs fournis par la Société.
- Modifiez souvent vos mots de passe et ne les communiquez jamais à d'autres personnes.
- Prenez garde lorsque vous ouvrez des pièces jointes provenant d'expéditeurs douteux.
- Gérez les ressources de la Société de façon responsable.
- Protégez nos informations commerciales confidentielles ainsi que nos informations personnelles. Reportez-vous au chapitre [Protéger les informations](#) pour en savoir plus.



J'ai remarqué qu'un collaborateur rapporte occasionnellement du matériel à la maison, comme par exemple des clés USB et des fournitures de bureau. Comme cela n'a pas l'air de poser problème, dois-je faire quelque chose ?

Oui. Vous devez informer votre responsable de la situation. Se saisir de biens appartenant à la Société est considéré comme un vol et constitue une violation de notre Guide et de nos valeurs.



Éviter les conflits d'intérêts

Nous croyons...

à la loyauté et à la protection des intérêts de Mallinckrodt.

Nous attendons de vous que vous agissiez et preniez des décisions commerciales dans l'intérêt de Mallinckrodt. Lorsque vos intérêts personnels influencent votre jugement, cela peut générer un conflit d'intérêts. Notre Société peut en subir un préjudice même si le conflit d'intérêts n'est qu'apparent. Nous nous efforçons d'éviter les conflits d'intérêts et nous nous abstenons d'utiliser notre position à des fins d'enrichissement personnel.

S'il n'est pas possible d'énumérer toutes les situations susceptibles de présenter un conflit, voici toutefois quelques exemples types :

- **Activités extérieures** – exercice d'autres fonctions ou participation à une activité extérieure concurrente ou susceptible d'interférer avec vos fonctions chez Mallinckrodt.
- **Mandat au sein de conseils d'administration extérieurs** – exercice de fonctions d'administrateur ou de conseiller auprès d'une entreprise qui travaille en collaboration avec Mallinckrodt (y compris des fonctions bénévoles).
- **Intérêts financiers** – détention d'intérêts financiers par vous ou l'un de vos proches chez un de nos concurrents, clients, fournisseurs ou prestataires.
- **Opportunités de l'entreprise** – saisie d'une opportunité à des fins personnelles qui appartient à notre Société ou dont vous avez eu connaissance par le biais de vos fonctions chez Mallinckrodt.

Vous devez également signaler toute situation dans laquelle l'un de vos proches cherche à collaborer avec

la Société. Il vous revient de garantir l'impartialité et l'objectivité de ces interactions et de respecter les politiques d'achat de la Société lors de la sélection d'un prestataire. Vous devez vous récuser de toutes les décisions associées à la sollicitation ou à la collaboration de l'un de vos proches avec la Société.

Il est important d'éviter des situations susceptibles de présenter un conflit ou de le signaler lorsqu'elles se produisent.

Souvent, les conflits peuvent être appréhendés lorsqu'ils sont rapidement signalés. Vous êtes tenu d'informer la Société de tout conflit d'intérêts avéré ou présumé dès que vous en avez connaissance. Il convient de le signaler en remplissant le formulaire de conflit d'intérêts disponible sur le site Web interne de Mallinckrodt et en le communiquant à votre responsable et à votre représentant local des ressources humaines.

Vous avez un rôle à jouer

Évitez les conflits d'intérêts.

- Prenez garde aux situations susceptibles de créer un conflit et tenez-vous à l'écart des situations pouvant donner l'impression que vos prises de décisions sont sous influence.
- N'acceptez jamais d'opportunités d'emploi ou de conseil auprès d'un concurrent, d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire sans approbation préalable.
- Posez-vous toujours la question suivante : est-ce que j'agis dans l'intérêt de Mallinckrodt ?

Par « proches », on entend :

- Votre conjoint
- Vos parents, frères et sœurs, enfants, petits-enfants, grands-parents, tantes, oncles, cousins, neveux et nièces (ou ceux de votre conjoint)
- Toute personne avec laquelle vous entretenez une relation personnelle susceptible de créer un conflit d'intérêts



L'un de mes collaborateurs m'a informé qu'il était en train de créer une nouvelle société de distribution de produits pharmaceutiques. Il a dit avoir demandé à un médecin (qui est également l'un de nos clients) d'être co-proprétaire de l'entreprise. S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?

Tout à fait. Votre collaborateur saisit une opportunité pour son compte personnel qui fait concurrence à notre Société et il sollicite un médecin qu'il sait être en lien avec notre Société. Vous devez porter cette situation à l'attention de votre responsable des ressources humaines.



Connaître les règles applicables aux cadeaux, divertissements et déplacements

Nous croyons...

à l'offre et à l'acceptation de cadeaux dans le respect des règles éthiques.

Si l'échange de cadeaux et l'offre de divertissements ou d'hébergements sont souvent considérés comme une activité commerciale normale, ils restent néanmoins susceptibles de créer un conflit d'intérêts si vous n'êtes pas vigilant. Lorsque vous échangez des cadeaux, un divertissement ou un hébergement, faites preuve de bon sens et évitez les situations susceptibles de paraître inappropriées.

Respectez nos politiques et la loi lorsque vous échangez des cadeaux ou offrez un divertissement ou un hébergement. Sachez faire la différence entre les cadeaux acceptables et inacceptables. Sachez que des règles strictes s'appliquent à la fourniture d'un objet de valeur à des représentants du gouvernement et à des professionnels de santé. (Reportez-vous aux chapitres [Interagir avec les professionnels de santé](#) et [Interagir avec le gouvernement](#) du Guide.)

En ce qui concerne l'acceptation par un employé d'un divertissement ou d'un cadeau commercial, les règles suivantes s'appliquent :

- La valeur du divertissement ou du cadeau commercial ne doit pas être supérieure à 50 \$ US ou à son équivalent dans une autre devise.
- Le divertissement ou cadeau commercial doit être offert de façon occasionnelle et sans condition (pas plus de deux fois par année civile).

- Vous devez informer votre responsable de votre intention d'accepter le cadeau ou le divertissement.

Si le cadeau ou le divertissement ne remplit pas ces critères, vous devez le refuser poliment ou le restituer. Si vous avez des doutes concernant les conditions d'acceptation de cadeaux ou de divertissements, contactez votre responsable ou le service déontologique.

Certains domaines d'activité sont soumis à des exigences supplémentaires. Il vous revient de déterminer si votre domaine d'activité est soumis à des restrictions concernant les cadeaux ou les divertissements.

Vous avez un rôle à jouer

Prenez connaissance des règles.

- N'acceptez jamais un cadeau lorsque :
 - cela est contraire à nos politiques ou à la loi.
 - cela risque de donner l'impression qu'une décision commerciale est prise sous influence.
 - le cadeau est extravagant ou onéreux.
 - cela crée un conflit d'intérêts.
- Si l'on vous offre un cadeau que vous ne pouvez accepter, refusez-le poliment.
- Demandez conseil si vous avez le moindre doute quant aux conditions d'acceptation d'un cadeau.



Il m'est arrivé d'être invité à participer à une activité annuelle de consolidation d'équipe en présence de tiers externes ou d'assister à un événement sportif de fin d'année avec des prestataires. La participation à ce type d'événements est-elle autorisée par les politiques de la Société ?

Les invitations à des événements en groupe tels que ceux-là sont acceptables et soumis à des limites budgétaires plus élevées, mais uniquement après approbation par un membre du Comité exécutif et consultation du service des achats.



Parler au nom de Mallinckrodt

Nous croyons...

à une communication cohérente.

Les propos que nous tenons peuvent avoir un impact conséquent sur notre marque et notre réputation. Nous voulons envoyer un message cohérent et faire en sorte que toutes les informations communiquées à propos de notre Société soient complètes, claires et précises. C'est pourquoi seules certaines personnes sont habilitées à parler en notre nom.

Soyez prudent lorsque vous communiquez à propos de notre Société. Si vous n'êtes pas autorisé à le faire par le service de communication, évitez de parler en notre nom. Même si vos intentions sont bonnes, vous risquez de porter préjudice à notre réputation en formulant des déclarations en notre nom. Vous risquez également de provoquer une infraction à la législation applicable et d'engager ainsi la responsabilité de notre Société, si vous divulguez des informations qui ne sont pas encore tombées dans le domaine public.

Si vous recevez une question ou une demande de la part d'un média, transmettez-la au service de communication. Cela s'applique également aux demandes de publication d'articles, de contribution à des blogs ou de participation à des exposés oraux.

Respectez nos règles lorsque vous utilisez des médias sociaux.

Les médias sociaux sont un excellent moyen de rester en contact avec vos proches. Si nous respectons votre droit de les utiliser, il est néanmoins important de le faire avec bons sens. Sachez que nous ne tolérons jamais l'utilisation des médias sociaux à des fins d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination à l'encontre d'autres employés. Notez que vous êtes responsable de tout ce que vous publiez.

Vous avez un rôle à jouer

Communiquez de façon responsable.

- Transmettez toutes les demandes des médias à votre représentant de la communication commerciale.
- Ne parlez pas aux médias au nom de la Société sans l'approbation préalable du service de communication.
- Faites un usage responsable des médias sociaux :
 - Indiquez clairement que les opinions que vous exprimez sont les vôtres et non celles de Mallinckrodt.
 - Ne divulguez jamais de contenus susceptibles de violer la vie privée de nos clients ou de nos employés.
 - Respectez nos politiques et les lois en vigueur.
 - Ne parlez jamais publiquement de nos produits et ne divulguez aucune information importante à propos de notre Société, sauf si ces affirmations et déclarations ont été approuvées par le service de communication et le service juridique.



Un journaliste m'a envoyé un e-mail dans lequel il me pose quelques questions simples, concernant notamment le nombre de personnes employées par notre entreprise. Puis-je dire au journaliste ce que je sais ?

Non. Même s'il semble facile de répondre aux questions, il vaut toujours mieux diriger le journaliste vers le service de communication. Ils seront à même de lui fournir des informations à jour et de répondre avec précision.



Nous agissons en bons voisins

Nous nous efforçons de faire évoluer de façon positive la vie des communautés locales dans nos régions d'intervention. Cela fait partie de notre identité en tant que Société.

Dans ce chapitre :

- Se livrer à des activités politiques
- Participer à des activités caritatives
- Protéger l'environnement



Se livrer à des activités politiques

Nous croyons...

au respect de votre droit de participer au processus politique.

Nous comprenons combien il est important pour vous de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur. Si nous respectons votre droit de vous livrer à des activités politiques personnelles, vous êtes néanmoins tenu de tenir ses activités à l'écart de votre travail. Participez à ces activités pendant votre temps de loisir, avec vos propres ressources, et évitez de parler en notre nom, sauf si vous êtes invité par le service des affaires gouvernementales à rencontrer ou assister à un événement en présence d'un représentant du gouvernement au nom de la Société.

Certains employés américains sont autorisés à participer au Mallinckrodt Political Action Committee (MNKPAC), qui est le seul organisme par le biais duquel la société Mallinckrodt est autorisée à soutenir des candidats à des mandats politiques fédéraux ou d'État qui partagent nos valeurs et nos objectifs d'entreprise.

N'utilisez jamais les ressources ou les fonds de Mallinckrodt pour soutenir des causes, des campagnes ou des candidats politiques personnels, sauf si vous y êtes autorisé par le service des affaires gouvernementales. Sachez également que nous ne remboursons jamais aux employés leurs contributions en faveur de partis politiques ou de candidats individuels.

Vous avez un rôle à jouer

Respectez nos politiques lorsque vous vous livrez à des activités politiques.

- Respectez toutes les lois et réglementations en vigueur.
- Obtenez l'approbation du service des affaires gouvernementales avant d'opérer une contribution politique ou de vous livrer à des activités de lobbying au nom de notre Société.
- N'exercez jamais de pression à l'encontre d'autres employés pour les enjoindre à opérer des contributions politiques ou à soutenir des partis ou des candidats politiques.
- N'utilisez jamais votre adresse e-mail professionnelle ni l'en-tête de la Société pour communiquer des opinions politiques sans l'approbation du service des affaires gouvernementales.
- Si l'on vous pose une question à propos de la position de la Société concernant un sujet politique ou de réglementation publique, quelle qu'en soit la source, transmettez-la au service des affaires gouvernementales.



Participer à des activités caritatives

Nous croyons...

à l'importance d'agir en bons citoyens.

Nous sommes fiers de donner aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. En tant que société, nous fournissons des financements à des organisations qui œuvrent à l'amélioration de certains secteurs clés, tels que la santé et le bien-être, la formation scientifique et les sciences de la vie. En outre, nous contribuons à des œuvres caritatives centrées sur les patients afin de les aider à appréhender différentes affections médicales. Nous encourageons également nos employés à s'impliquer auprès de leurs communautés.

Vous avez un rôle à jouer

Livrez-vous à des activités caritatives dans le respect des règles éthiques.

- Tenez vos activités bénévoles et caritatives à l'écart de votre travail chez Mallinckrodt.
- N'utilisez pas le temps ni les ressources de la Société pour soutenir des activités caritatives, sauf autorisation contraire.
- Assurez-vous que les activités caritatives auxquelles vous participez sont légales et en accord avec nos politiques.
- N'utilisez jamais de fonds ni de ressources de l'entreprise pour soutenir des activités caritatives, sauf approbation du service des affaires gouvernementales.



Mon ami vient de créer une organisation à but non lucratif et me demande d'imprimer des documents destinés à une opération de collecte de fonds. Puis-je utiliser une imprimante du bureau pour imprimer ces documents ?

Non. Vous ne devez pas utiliser les ressources de la Société pour soutenir des activités caritatives sans approbation préalable.



Protéger l'environnement

Nous croyons...

à la préservation des ressources naturelles de la planète.

Nous nous efforçons d'exécuter nos activités dans le respect de l'environnement. Dans le cadre de notre engagement écologique, nous prenons soin de concevoir des produits et des processus qui génèrent un impact minimal sur l'environnement tout en répondant aux besoins de nos clients.

Vous avez un rôle à jouer

Honorez notre engagement de protection de l'environnement.

- Respectez les lois environnementales en vigueur.
- Veillez à collaborer avec des tiers qui partagent nos valeurs.
- Assurez-vous que toutes les déclarations que nous transmettons aux représentants du gouvernement ou aux organismes publics sont complètes, précises et opportunes.
- Préservez les ressources naturelles, chaque fois que possible.
- Signalez à votre direction tout problème associé à l'environnement.
- Montrez-vous proactif et recherchez des moyens d'améliorer l'efficacité de nos opérations.



« Nous nous efforçons d'exécuter nos activités dans le respect de l'environnement... »



J'ai lu un article en ligne qui rapportait que l'un de nos nouveaux fournisseurs n'éliminait pas ses déchets dangereux de façon appropriée. Je suis un peu inquiet mais je ne suis pas certain que cela me concerne. Dois-je le dire à quelqu'un ?

Oui. Nous attendons de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons qu'elles respectent nos règles strictes. Si nos fournisseurs agissent de manière contraire à notre engagement en faveur de la protection de l'environnement, cela nous concerne également. Vous devez signaler cette situation à votre responsable, votre représentant local des ressources humaines, un représentant du service juridique ou du service déontologique, ou appeler le service d'assistance intégrité.



Où obtenir de l'aide

Pour signaler un problème. Si vous vous posez des questions, rencontrez des difficultés ou avez des doutes concernant les mesures à prendre, plusieurs ressources sont à votre disposition. Vous pouvez contacter :

- Votre responsable
- Le partenaire commercial RH
- Le service juridique
- Le service déontologique à l'adresse :
compliance.dept@mallinckrodt.com
- Le service d'assistance intégrité, joignable 24h/24 et 7j/7 au 888-696-9864 (pour nos employés à l'international, il vous faudra composer votre numéro d'accès direct AT&T correspondant) ou via le site www.mallinckrodt.ethicspoint.com
- L'équipe chargée de la cybersécurité, joignable 24h/24 et 7j/7 au 314-654-6550/3900 ou à l'adresse :
suspiciousemail@mallinckrodt.com
- L'adresse e-mail dédiée aux questions de confidentialité : privacy@mallinckrodt.com

Les prestataires qui exécutent des services pour le compte de Mallinckrodt doivent contacter leur employeur, qui à son tour prendra contact avec Mallinckrodt pour traiter le problème.

Les services téléphoniques et Web de Mallinckrodt permettent aux personnes résidant au sein de l'Union Européenne de signaler uniquement certains problèmes, en fonction de la loi locale (il s'agit généralement de problèmes financiers, comptables et d'audit). Si vous souhaitez signaler d'autres problèmes, veuillez contacter votre direction locale, votre service des ressources humaines ou votre service juridique.

Dans les pays où la loi l'autorise (tels que les États-Unis), le signalement n'est pas facultatif. Si vous suspectez l'existence d'un comportement contraire à l'éthique ou inapproprié, vous devez le signaler au service juridique ou déontologique, ou encore au service d'assistance intégrité. Ces questions seront traitées avec la plus grande sensibilité et seront tenues secrètes, dans toute la mesure du possible.

Pour tous les signalements se rapportant à des événements indésirables et des réclamations concernant la qualité des produits, rendez-vous sur <http://www.mallinckrodt.com/contact-us>.

Pour localiser les politiques et les procédures de Mallinckrodt applicables aux activités de vente, marketing et médicales, rendez-vous sur la page d'accueil du service déontologique sur le site @Work.

Pour localiser toutes les autres politiques et procédures de Mallinckrodt, rendez-vous dans les rubriques suivantes du site @Work :

- **Bibliothèque internationale**
- **MasterControl**
- **Metric Stream**

Si vous avez besoin d'accéder à MC ou MetricStream, veuillez envoyer un e-mail aux services suivants :

Marques
[CritCare-DocControl@mallinckrodt.com](mailto:critcare-doccontrol@mallinckrodt.com)

Génériques
document.control@mallinckrodt.com



S'engager à respecter nos valeurs

Comme le stipule notre Guide, le respect de la loi et de règles éthiques strictes en matière d'intégrité forment le fondement de toutes nos activités. Il n'est pas si évident de répondre à cette exigence et de respecter toutes les lois et les réglementations en vigueur ; cela implique un engagement de la part de chacun d'entre nous.

Je reconnais avoir lu et compris les informations énoncées dans le **Guide déontologique de Mallinckrodt Pharmaceuticals**. Je m'engage à en respecter les principes dans l'exercice de mes fonctions au quotidien. Je m'engage également à signaler tout problème ou cas avéré ou présumé de violation de la loi ou du présent Guide par l'intermédiaire du [service d'assistance intégrité](#).

(Veuillez renseigner les champs suivants en caractères d'imprimerie)

Date : _____

Nom : _____

Ville, État / Province : _____

Code Zip / postal Pays : _____

Signature : _____